

Cabinet du maire et des conseillers

4555, rue de Verdun
Verdun (Québec)
H4G 1M4

Le 19 octobre 2011

Chère concitoyenne,
Cher concitoyen,

C'est probablement la dernière occasion que j'ai de m'adresser à vous avant la tenue du registre concernant la construction de la future école primaire dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

Le registre, qui se tiendra, de 9 h à 19 h, le mercredi 26 octobre prochain au Centre Elgar, est une des étapes déterminantes dans le processus réglementaire et vous devez être conscient du geste que vous posez si vous décidez de le signer. En effet, comme résidant d'une des zones contiguës du parc de la Fontaine, vous faites partie des quelque 2 800 citoyens sur 18 000 résidant dans le quartier de L'Île-des-Sœurs qui ont l'avenir de nos jeunes entre leurs mains.

Je fais appel à votre sens des responsabilités pour réfléchir sur la place que vous entendez accorder aux familles et, plus particulièrement, aux enfants dans vos priorités. Il s'agit d'une question de bon sens, de civisme, de solidarité et d'engagement pour notre avenir communautaire et familial. Il est grand temps de mettre fin aux insultes, aux faussetés, aux querelles entre voisins, et surtout au syndrome PDMC (*Pas dans ma cour*).

Donc si, comme je le pense, vous êtes en faveur de la construction de la future école dans le parc de la Fontaine, **vous ne devez PAS signer le registre.**

Comme vous le savez, le Conseil d'arrondissement a adopté, à l'unanimité, le 6 octobre dernier, le règlement 1700-85 visant à autoriser un changement de zonage dans une petite portion – moins de 10 % – du parc de la Fontaine pour y permettre la construction d'une école primaire. De plus, afin de s'assurer que le parc conserve sa vocation initiale et ses espaces verts, nous avons accepté l'ensemble des recommandations du Comité de travail dont le mandat visait à bonifier le parc, incluant celle ayant trait au zonage parcellaire « *spot zoning* » qui assure qu'aucun agrandissement de l'école ne sera permis dans l'avenir. D'ailleurs la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'Arrondissement de Verdun ont convenu d'ajouter une clause au document d'entente garantissant qu'aucun agrandissement ne serait demandé, ni autorisé.

Après analyse sérieuse de tous les sites potentiels, je persiste à dire qu'une petite portion du parc de la Fontaine, soit le terrain de stationnement actuel et l'enclos à chiens, est le seul site convenable pour y construire la nouvelle école primaire. Aucun autre site ne répond aux critères d'aménagement de l'école, soit parce qu'ils sont trop petits, soit parce qu'ils sont contaminés ou soit parce qu'ils appartiennent à des propriétaires du secteur privé. Et je le répète, jamais nous n'achèterons de terrain privé pour ensuite le céder à la Commission scolaire.

Vous conviendrez que nous avons été très transparents tout au cours de cette démarche. Outre l'assemblée de consultation réglementaire, nous avons multiplié les rencontres d'information, nous avons rendu publiques toutes nos études et analyses, en plus de communiquer directement avec vous par l'envoi de lettres.

Pour soutenir notre démarche, nous pouvons compter sur des appuis de taille, soit celui du député de notre comté, monsieur Henri-François Gauthier, celui de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, celui de l'APRIDS (Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs), celui du Comité de parents de l'île qui ne cesse de multiplier ses efforts de sensibilisation auprès de la population locale, sans oublier celui de l'éditorialiste de *La Presse*, monsieur François Cardinal. Ce dernier a notamment écrit le 22 septembre dernier : « *On se retrouve ainsi avec un projet d'école bien pensé dans un parc (presque) entièrement préservé. Précisément l'équilibre que doit trouver une ville dont la priorité est de garder ses jeunes familles* ».

Je lance un appel final aux opposants du projet en leur demandant de penser à l'intérêt collectif plutôt qu'à leur intérêt particulier.

Bien cordialement,



Claude Trudel
Maire de l'arrondissement de Verdun et
responsable de la sécurité publique
au comité exécutif de la Ville de Montréal